



## Association genevoise pour la médiation de voisinage

AsMéd-GE  
7, avenue des Cavaliers  
1224 Chêne-Bougeries

Permanence téléphonique 022 321 11 55  
Répondeur 7/7 jours  
Permanence ouverte le jeudi de 18h30 à 20h30

[www.mediation-de-voisinage.ch](http://www.mediation-de-voisinage.ch)

[info-ge@mediation-de-voisinage.ch](mailto:info-ge@mediation-de-voisinage.ch)

---

### Rapport d'activités 2015

Le comité, composé de Catherine Pajot-Massard, Marinette Dürr et Isabelle Raboud, s'est réuni à cinq reprises avec l'équipe de la permanence. Ariane Ecuyer, trésorière, qui en est membre de droit, n'a pas participé aux réunions/pique-niques. Ces réunions sont des moments d'échange importants tant pour le fonctionnement de l'AsMéd-GE que pour notre pratique de la médiation.

L'AsMéd-GE accueille avec plaisir de nouveaux bénévoles, à condition qu'ils aient une formation en médiation. Les bénévoles, qui doivent s'engager pour une année et adhérer aux valeurs de l'association, rentrent dans le tournus des permanences et des médiations ; ils participent aux réunions de la permanence et aux supervisions. Tout bénévole commence par faire un stage de six mois pendant lequel il assiste un-e permanent-e.

Les pique-niques auxquels assistent non seulement les membres du comité, mais qui réunissent également tous les membres de la permanence, sont un moment d'échange important.

#### Stagiaires

Le statut des stagiaires et les conditions d'encadrement sont définis dans un document validé par le comité. Le stage représente une occasion unique d'être confronté à des médiateurs expérimentés d'horizons et de pratiques divers. Chaque membre de la permanence est responsable d'encadrer les stagiaires même si ces derniers semblent bien « se débrouiller ».

## Formations continues / Supervision

- 21 février : 13 personnes, dont 1 d'AsMéd-VD, et 2 de l'équipe de Vernier ont participé à une journée de formation, niveau 1, sur « l'application des concepts et techniques systémiques en médiation. Concrètement, la systémique en médiation ça donne quoi ? », animée par Annette Mouttet-Sauthier.
- 11 mars : 4 personnes ont participé à l'atelier "Analyse de pratiques - Médiation de conflits dans le champ familial, animé par Claire Denis et organisé par la HETS de Genève.
- 30 mai : L'AsMéd-VD a organisé une journée de formation sur « La Gestalt en appui au processus de médiation », animée par Chantal Furrer Rey. Deux personnes de l'AsMéd-GE y ont participé.
- 22 juin : Soirée de supervision animée par Anne-Catherine Salberg
- 20 novembre : Formation pour deux groupes de concierges, à la demande de la Régie Brolliet. Pour la deuxième année consécutive, Catherine et Isabelle ont donné une formation de deux demi-journées pour deux groupes d'une douzaine de concierges. Thèmes abordés : le conflit, les émotions, l'écoute et la médiation.

## Partenariat avec l'Association Droit et Intégration aux Charmilles (ADI)

16 juin : A la demande de l'ADI, Isabelle a rencontré William Makosso, Président, concernant les modalités de partenariat. Toute médiation concernant les habitants de Charmille et ses environs, pourra être faite dans le bureau de l'ADI. Des dépliants, cartes rouges grandes et petites lui ont été remises. M. Makosso a indiqué que des informations sur l'AsMéd-GE et la formation de base 2016 seraient insérées dans le numéro de septembre du *Journal de l'Europe*, distribué dans les quartiers de Charmilles, Servette, St Jean, et Délices.

## Relations publiques

- 13 janvier : participation de Lydia et Isabelle au traditionnel « apéritif des voeux » organisé par le Conseil administratif de la Mairie de Chêne-Bougeries, soirée à laquelle sont également invitées les personnes nouvellement résidentes ainsi que les associations oeuvrant sur la commune.
- Janie a donné deux interviews :
  1. Une, parue dans le Tout-ménage d'avril-juin destiné aux habitants de Chambésy, a permis, à travers la rubrique "Portrait d'un habitant", de parler de la médiation en général, de la médiation de voisinage en particulier, et de signaler le site de l'AsMéd

[http://www.pregny-chambesy.ch/dl.php/fr/55671dbb2f10b/INFO\\_MAIRIE\\_No20\\_web.pdf](http://www.pregny-chambesy.ch/dl.php/fr/55671dbb2f10b/INFO_MAIRIE_No20_web.pdf) pp. 8-9

2. Une deuxième parue dans le Tout-ménage distribué fin août aux habitants de Vernier. Elle a permis de présenter la médiation de quartier à travers l'activité de l'équipe des médiateurs de Vernier :

[http://www.vernier.ch/dl.php/fr/55d338b8d1458/AV\\_aout2015\\_web.pdf](http://www.vernier.ch/dl.php/fr/55d338b8d1458/AV_aout2015_web.pdf) : pp. 20-21

## Rencontres avec d'autres entités de la médiation

- 28 janvier : Janie et Isabelle ont participé à la 6e rencontre organisée à Lausanne par la Fédération suisse des associations de médiation (FSM) dans le but d'informer sur les résultats des travaux de groupe en vue de l'adoption de la nouvelle stratégie FSM par la prochaine Assemblée des délégués (AD) . Parmi les points abordés figurent les conditions de reconnaissance : le titre de médiateur FSM sera attribué uniquement à des personnes qui sont membres actives d'une organisation membre (OM) ou membres associés (nouveau). Seuls les membres actifs d'une OM auront le droit de vote à l'AD . Les membres passifs sont les donateurs et les institutions de formation. Au niveau des finances, la FSM propose de centraliser le prélèvement des cotisations pour que chaque membre individuel paie une cotisation unique, dont une partie sera rétrocédée aux associations (OM) dont font partie les membres individuels. Concernant l'AsMéd-GE, il conviendra de revoir la question de ses relations avec la FSM. Actuellement, le GPM, dont l'AsMéd-GE est membre, doit représenter les intérêts de l'AsMéd-GE auprès de la FSM (article 3 al. j des statuts du GPM, mais celui-ci ne joue pas ce rôle. Pour la présidente de la FSM, il semblerait difficile pour l'AsMéd-GE de trouver une place au sein de la FSM : le développement de la médiation dans l'optique de la FSM obéit à une logique purement marchande et ne laisse pas de place à la médiation citoyenne, qui correspondrait à un projet de société. La présidente de la FSM semble considérer comme incompatibles bénévolat (gratuité des services) et professionnalisme (sérieux des prestations).
- 30 avril : Participation d'Isabelle à l' AG de l'AsMéd-VD. Après la partie formelle quelques passages de l'émission Temps Présent du 2 avril "Mineurs et victimes face à face ».ont été projetés, suivis d'un échange.
- 20 mai : Participation de Catherine à l'AG du GPM. Le GPM repart d'un pied nouveau. Son activité centrale est la formation. Le GPM intervient désormais dans le cadre de la formation de base organisée par la HETS de Genève. Il semble que cette formation vise à donner les outils de la médiation à des personnes intéressées, afin qu'elles puissent les intégrer dans leur pratique professionnelle.
- 12 octobre : Janie a participé à l'AG de l'Association MédiationS - l'AsMéd-GE en fait partie en tant qu'association -. dont le point principal de l'ordre du jour était l'adoption de nouveaux statuts. L'association s'appelle désormais Fédération genevoise MédiationS (FGM). Les buts de cette association sont les suivants (article 2) :
  - fédérer les activités de médiation sur le canton de Genève;
  - promouvoir la médiation;
  - contribuer à la qualité de la pratique de la médiation;
  - représenter ses membres auprès des institutions publiques et privées.

**Démission :** Ariane Ecuyer, trésorière depuis 14 ans, vient de terminer ses études d'assistante sociale à la HETS. Après des années bien chargées, elle souhaite se retirer. Nous la félicitons et la remercions chaleureusement pour son engagement.

### **Statistiques de la permanence**

- Demandes reçues (tél., emails & lettres) : 82, dont 18 recommandées par des régies, la police ou des avocats).
- Lettres envoyées : 29
- Entretiens téléphoniques : 35
- Entretiens de pré-médiation (au local de permanence ou, exceptionnellement, au domicile) : 22
- Envoi d'attestations : 7
- Nombre de médiations : 11

### Commentaires :

Du jamais vu !!!! L'augmentation « drastique » du nombre de médations est due principalement à un « noyau » de bénévoles qui se sont beaucoup investies pour les mettre sur pied. Elle est également liée à l'organisation, depuis l'an dernier, d'entretiens de pré-médiations. La plupart d'entre eux ont abouti à une séance de médiation.

### **Remerciements :**

1. A la Mairie de Chêne-Bougeries pour la mise à disposition du local de permanence, qui nous permet de poursuivre notre engagement bénévole et mener à bien nos activités.
2. Aux membres de la permanence pour leur remarquable engagement et leur esprit d'équipe.
3. A nos collègues de l'AsMéd-VD pour la qualité des échanges et leur accueil lors de leur formation continue du 30 mai.
4. A toutes les personnes et entités qui, par leur soutien, don, témoignages, collaboration, nous permettent de poursuivre nos activités en faveur de la médiation de voisinage.

Pour la Permanence

Pour le Comité

Lydia Duccini

Isabelle Raboud

Genève, le 25 février 2016